

Elus d'entreprise / d'administration

Être élu(e) au CSE, les incontournables

(Entreprises de plus de 50 salarié.es)

Les ordonnances MACRON rendent obligatoire l'organisation des élections professionnelles des représentants du personnel dans les entreprises d'au moins 11 salariés, afin de mettre en place les CSE avant le 31 décembre 2019. Les premiers CSE sont en place depuis quelques mois.

Prérequis

- ❖ Être élu (e) titulaire au CSE

Public concerné

- ❖ Les nouvelles/nouveaux élu(e)s

Objectifs

- ❖ Se situer en tant qu'élu CSE comme un acteur reconnu du dialogue social dans son entreprise
- ❖ Appréhender le fonctionnement collectif du CSE au service d'un dialogue social de qualité
- ❖ Identifier les attributions et missions dévolues au CSE, les moyens et outils mis à disposition par la législation, ou issus du dialogue social.

Programme

- ❖ Comprendre l'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- ❖ Identifier la valeur ajoutée du mandat syndical d'un élu CSE
- ❖ Identifier le cadre législatif de mise en place du CSE en fonction du contexte de l'entreprise
- ❖ Identifier les membres de droit d'une réunion plénière CSE en fonction de l'ordre du jour
- ❖ Identifier les étapes qui jalonnent le fonctionnement du CSE et le rôle des élu(e)s
- ❖ Identifier les différentes missions du CSE
- ❖ Appréhender les notions d'information et de consultations du CSE
- ❖ Contextualiser les moyens et les outils à disposition du CSE au regard de la taille de l'entreprise et de son champ d'activité
- ❖ Identifier les temps forts de consultation récurrente, leur articulation, avec les thèmes de négociation obligatoire dans l'entreprise

Modalités d'évaluation

- ❖ QCM, quizz, étude de cas, jeu de rôles,
- ❖ Evaluation à chaud (A la fin de la formation)
- ❖ Evaluation à froid (3 à 6 mois après la formation)
- ❖ Enquête de satisfaction auprès du donneur d'ordre

Contact

formation@institut-artis.fr

